

*Compte-rendu de la*

**réunion de concertation du 16 février 2021  
au sujet du projet de nouvelle antenne Free  
desservant Mens et Cornillon**

*NB : Le dossier Mairie qui a servi de base de discussion est **ICI**. Les numéros des parcelles qui ont fait l'objet de la discussion sont visibles sur **Géoportail**.*

**Participants :**

**Free :** Luka GISBERT, César VANDROZ

**Mens :** Pierre SUZZARINI, Claude DIDIER, Gérard CHEVALLY

**Cornillon :** Gérard BAUP, Vincent BLANCHARD, Bernard YCART

*La réunion débute à 14h15 par un tour de table.*

**Pierre SUZZARINI :** je suis le maire de Mens, avec moi Claude DIDIER, conseiller municipal délégué urbanisme, politique du logement et mobilités, et Gérard CHEVALLY, conseiller municipal délégué aux travaux, voirie, environnement et eau.

**Vincent BLANCHARD :** nous sommes à Cornillon, avec le maire Gérard BAUP, Bernard YCART, conseiller municipal qui a suivi le dossier, et moi-même, premier adjoint.

**Luka GISBERT :** je suis chargé chez Free des relations avec les collectivités territoriales.

**César VANDROZ :** je suis chargé du patrimoine. J'avais déjà rencontré M. le maire de Cornillon lors d'une première prospection. J'avais aussi rencontré l'équipe municipale de Mens qui avait orienté nos recherches vers le secteur du col du Thaud. (*NB : une première étude avait été faite en 2020 pour implantation en parcelle communale 155. L'intégration paysagère n'étant pas satisfaisante, le projet a évolué vers le projet actuel*).

**Luka GISBERT :** avez vous des questions sur la couverture ?

**Pierre SUZZARINI :** c'est effectivement une première question, nous en aurons d'autres.

**Luka GISBERT** : présente plusieurs cartes allant du col du Thaud à Grand Oriol, montrant la couverture actuelle en 3G, ainsi que des simulations en 3G et 4G, faisant apparaître que la couverture de Grand Oriol en 3G et 4G sera complète avec l'installation projetée.

**Vincent BLANCHARD** : et les autres hameaux ? Nous aurions aimé avoir l'information globale pour l'ensemble des deux communes.

**Luka GISBERT** : la problématique est que les cartes présentées sont trop zoomées. En réalité, la commune de Mens sera couverte. En revanche les zones qui ne seront pas couvertes du fait de la topographie sont les hameaux qui sont de l'autre côté de la commune (Villard Julien).

**Vincent BLANCHARD** : et le hameau du Petit Oriol ?

**Luka GISBERT** : il sera couvert.

**Gérard BAUP** : à gauche du Petit Oriol, le hameau des Richards ne sera pas couvert. Villard Julien ne sera pas couvert non plus.

**César VANDROZ** : je confirme que Villard Julien ne sera pas couvert, car caché derrière une butte qui monte à 900 m. Il y aura des résidus de réseau, mais pas une couverture importante. Il faudrait créer un autre relai derrière la butte. Mens par contre, qui est dans une cuvette (au moins le bourg), sera couvert. Si on regarde la carte par rapport aux limites administratives, la plus grande partie de la commune sera couverte. Quelques petits hameaux peuvent être plus hauts que l'antenne projetée. Aussi, la présence d'arbres peut masquer la réception.

**Vincent BLANCHARD** : Villard Julien est couvert en théorie par Orange, pas dans les faits.

**Luka GISBERT** : il faut déclarer le hameau au programme zones blanches/-zones grises. Je vous enverrai les contacts utiles à la préfecture de l'Isère.

**Vincent BLANCHARD** : nous comprenons le choix du site, mais il nous semble que d'autres parcelles que la 535 auraient des qualités analogues, tout en présentant de meilleures garanties paysagères.

**César VANDROZ** : nous avons effectué plusieurs démarches. Il se trouve que le propriétaire de la parcelle 535 a accepté notre offre. Les parcelles 367 et 366, qui auraient convenu mieux que la 535, sont sur la commune de Mens. Or Mens a un Plan Local d'Urbanisme (PLU) et ce PLU a classé les deux parcelles 367 et 366 en espaces boisés (le changement de destination d'un espace boisé classé est impossible). On ne peut pas implanter une antenne sur une parcelle classée en espace boisé. D'où notre choix de situer l'antenne

dans le coin de la parcelle agricole 535. Nous avons fait le choix d'un pylône en treillis peint, ce type de poteau permet de voir à travers celui-ci. L'arrière-plan boisé assure une intégration optimale.

**Pierre SUZZARINI** : néanmoins, l'insertion paysagère ne répond pas aux attentes de la commune.

**César VANDROZ** : depuis Mens, on ne verra dépasser que la tête du pylône.

**Pierre SUZZARINI** : lorsque vous arrivez sur Mens depuis Cornillon, le paysage est magnifique, avec la vue sur l'Obiou, et le Devoluy. La vue sera gâchée par le pylône. L'intégration paysagère n'existe pas. Des chartes et des documents ont été développés depuis quelques années pour la préservation des paysages. Ce travail est réduit à néant par le pylône projeté.

**César VANDROZ** : le plus esthétique aurait été d'implanter le pylône sur une parcelle boisée, mais ce n'était pas possible. Réduire la hauteur aurait obligé à prévoir plusieurs pylônes. Il valait mieux mettre un seul pylône pour ne pas multiplier les points hauts. D'ailleurs Enedis pollue autant le paysage avec ses poteaux aériens.

**Pierre SUZZARINI** : précisément, d'importants efforts d'enfouissement ont été fournis ces dernières années.

**Luka GISBERT** : le projet actuel est le plus abouti que nous puissions vous proposer.

**Pierre SUZZARINI** : il est indispensable de recueillir l'avis des citoyens, d'où la nécessité d'une concertation. L'exemple récent de Villarnet, où un collectif de citoyens a interrompu le chantier d'installation d'un autre opérateur, montre qu'il n'est pas bon de travailler sans concertation. Tous les acteurs doivent travailler ensemble. Dans cet ordre d'idées, deux questions se posent. La première est celle de la mutualisation avec les autres opérateurs. La seconde est l'articulation avec le programme « new deal mobile ».

**Luka GISBERT** : le programme new deal ne concerne que les zones blanches ou grises (peu desservies). Il n'est pas directement en rapport avec le projet d'antenne actuel.

**César VANDROZ** : la mutualisation ne peut fonctionner que si le pylône est dimensionné de façon à accueillir d'autres opérateurs. Ce sera le cas avec le pylône proposé.

**Pierre SUZZARINI** : malgré tout, des réactions fortes de la population sont à craindre.

**César VANDROZ** : ce projet ne concerne pour l'instant que Free. Toutefois, Free a une filiale dont l'objet est précisément de proposer aux autres opérateurs d'utiliser ses infrastructures. C'est dans l'intérêt de Free, de récupérer une partie de son investissement en louant ses antennes.

**Pierre SUZZARINI** : est-ce que le pylône a vocation à couvrir une partie de la D75, de Clelles au col de la Croix Haute ?

**Luka GISBERT** : c'est beaucoup trop loin. Saint Maurice en Trièves est trop loin. Déjà Monestier du Percy et Prébois ne rentrent pas dans la zone couverte. Dans une zone de montagne comme celle-ci, la topographie fait que les distances couvertes par une antenne sont réduites. Compte tenu de cette topographie, il faut pratiquement un pylône par commune. Il faut multiplier les sites.

**Pierre SUZZARINI** : comment voyez-vous l'avenir proche ? Allez-vous poursuivre votre projet ? Peut-on prévoir un moratoire pour continuer la réflexion ?

**César VANDROZ** : on sera forcément sur cette crête pour couvrir à la fois Cornillon et Mens. Il faut aussi être en mesure de se raccorder au cœur du réseau. Sur un emplacement différent, on pourrait être obligé d'installer un deuxième pylône comme relai.

**Gérard CHEVALLY** : serait-il possible d'envisager un emplacement situé sur la même crête mais plus à l'ouest ?

**Vincent BLANCHARD** : par exemple les parcelles 368, 369 ou 554, qui sont plus élevées ?

**César VANDROZ** : le problème est le coût de l'extension du réseau électrique. Dans le projet actuel, il y a 400 m d'extension de réseau à prévoir. Pour les parcelles que vous proposez, il faudrait rajouter 1200 m, soit un total de 1600 m, ce qui représente un coût beaucoup trop élevé pour nous.

**Gérard BAUP** : l'idéal serait de revenir sur la parcelle 367, car une partie n'est pas en bois.

**César VANDROZ** : dès lors qu'une parcelle est classée, si on met un pylône, on change la destination, ce qui est interdit. La 367 pouvait être intéressante car il y avait une clairière, mais son classement en espace boisé ne permet pas de l'utiliser.

**Gérard BAUP** : une partie de la 366 est en terrain agricole. Comment se fait-il qu'elle soit en classée comme espace boisé. Mens peut confirmer ?

**Pierre SUZZARINI** : c'est exact. On pourrait envisager de partager la 366 : le bois se termine en pointe dans une partie agricole.

**Claude DIDIER** : est-ce qu'une implantation en bordure du bois dans l'actuelle parcelle 366 assurerait la même qualité de couverture pour Free ?

**César VANDROZ** : le groupement propriétaire de la parcelle 366 a déjà été démarché par Free (avec projet d'étude et proposition de loyer), par lettre en date du 23 novembre. Aucune réponse n'a été reçue.

**Gérard BAUP** : la mairie de Mens pourrait les recontacter ?

**Pierre SUZZARINI** : je confirme. C'est une option possible, la mairie de Mens peut discuter directement avec le groupement propriétaire.

**César VANDROZ** : cela imposerait une modification du PLU.

**Pierre SUZZARINI** : sauf si le propriétaire est d'accord pour séparer la parcelle en 2 lots.

**Gérard BAUP** : fiscalement elle est déjà séparée en deux lots, puisqu'il n'y a pas de fiscalité sur les bois.

**Luka GISBERT** : on ne peut pas repartir sur une nouvelle procédure. La question du rallongement des délais se pose. Free a des objectifs de couverture à atteindre et dans un délai relativement court.

**César VANDROZ** : les règles du PLU de Mens font que si la parcelle passait en terrain agricole, on devrait prévoir la moitié de la hauteur comme distance à toutes les limites séparatives. Un pylône de 40 m, devrait être installé au minimum à 20 m de toutes les limites de parcelle. L'agriculteur se retrouverait avec un pylône au milieu de son champ.

**Gérard CHEVALLY** : question insertion paysagère, on n'y aurait pas vraiment gagné avec une antenne au milieu de la parcelle.

**Claude DIDIER** : seriez-vous d'accord pour organiser une réunion d'information pour les habitants des deux communes ?

**Luka GISBERT** : oui. Vous nous trouvez un local, nous convenons d'une date, et vous vous chargez de la communication auprès des habitants. Il faut que ce soit une réunion d'information sur un projet déjà finalisé. La discussion et la concertation ont lieu avec les municipalités, de manière à finaliser le projet. On organise ensuite une réunion avec les habitants pour les informer.

**Vincent BLANCHARD** : on a déjà reçu le dossier d'information mairie, qui présente un calendrier serré, dans lequel on ne voit pas la place d'une

réunion avec les habitants.

**Luka GISBERT** : le calendrier est indicatif, nous prendrons le temps d'une réunion d'information. Avec le protocole sanitaire actuel, la réunion publique prend la forme d'une permanence pendant laquelle nous recevons par petits groupes. Nous pouvons nous déplacer.

**Pierre SUZZARINI** : vous feriez la même démarche à Mens ?

**Luka GISBERT** : ce sera plutôt la commune où se situe le projet d'antenne. Les habitants de Mens pourront assister à la réunion qui aura lieu à Cornillon.

**Luka GISBERT** : on peut fixer une réunion en fin d'après-midi en semaine.

**Vincent BLANCHARD** : on est très sollicités par la population, en particulier pour l'aspect paysager.

**Luka GISBERT** : faites-nous plusieurs propositions de dates, et nous vous répondrons.

**Pierre SUZZARINI** : on attend la réunion publique pour faire avancer le dossier ?

**César VANDROZ** : oui, à condition que cela ne repousse pas en juin. Le géomètre n'est pas encore passé, et tant qu'il n'est pas passé, on ne déposera pas de Déclaration Préalable (DP).

**Claude DIDIER** : plusieurs réunions de concertation sont à venir au niveau de la Communautés de Communes du Trièves et du Parc naturel régional du Vercors. Il serait bon pour la cohérence de n'avoir pas de dépôt de DP avant que ces réunions aient eu lieu. *(NB : un groupe de travail, issu de la commission aménagement, a été constitué pour travailler sur l'implantation des Antennes relais sur le territoire du Trièves. Les communes de Cornillon et Mens participent à ce groupe de travail.)*

**César VANDROZ** : Nous avons nos contraintes, en particulier l'obligation de couverture de l'état. Free peut attendre la réunion publique pour déposer sa DP, mais pas des processus dont l'échelle de temps se situe à plus long terme.

**Claude DIDIER** : il est paradoxal d'entamer un processus de réflexion à long terme sur l'environnement, et de lancer un projet d'antenne qui entre en contradiction avec ce processus.

**César VANDROZ** : la seule chose sur laquelle on peut s'engager, c'est de ne pas déposer la DP tant que la réunion publique n'a pas eu lieu. Mais c'est tout. Par exemple, Free ne peut pas s'engager sur la mutualisation, qui

dépend de nos partenaires, même si cela leur sera proposé.

**Luka GISBERT** : soyez assurés que quand nous aurons la possibilité de faire venir un autre opérateur sur le projet, ce sera fait.

*Fin de la réunion à 15h30. À suivre : Les communes de Cornillon-en-Trièves et Mens doivent désormais proposer des dates pour l'organisation de la réunion d'information.*